

2014/6174 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS AU COMITE D'ATHLETISME DU RHONE, POUR L'ORGANISATION DES "CHAMPIONNATS D'EPREUVES COMBINEES ET DE MARCHE » A LA HALLE D'ATHLETISME STEPHANE DIAGANA A LA DUCHERE, LES 1ER ET 2 MARS 2014 DANS LE 9E ARRONDISSEMENT. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Comité d'Athlétisme du Rhône organise les « Championnats d'Épreuves combinées et de Marche » à la Halle Stéphane Diagana à la Duchère dans le 9^e arrondissement les 1^{er} et 2 mars 2014.

L'Association a pour objet de développer et contrôler la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes, de défendre les intérêts moraux et matériels de l'athlétisme et d'assurer sa représentation sur le plan départemental.

En mars 2013, l'Association a organisé « le Championnat de France cadets et juniors » à la Halle Stéphane Diagana, qui est une épreuve phare de la saison hivernale dans le monde de l'athlétisme. Environ 700 athlètes avec 24 participants en courses, 16 participants en concours, 16 participants en marche, 12 équipes dont 10 équipes sur le 4 x 200 m et 2 équipes sur 4 x 1 tour (pistes différentes de 200 m).

Cette année, les « Championnats d'Épreuves combinées et de Marche » regroupent les meilleurs heptathlètes de France des catégories cadets, juniors, espoirs et les seniors nationaux. Il y aura 250 athlètes attendues pour ces épreuves (relais, sauts en hauteur et longueur, sauts à la perche, triple saut, lancer de poids et sauts de haies...).

Les objectifs de l'Association pour l'organisation de cet événement sont :

- d'implanter la pratique de l'athlétisme en compétition ;
- développer la pratique de cette discipline sportive dans le 9^e arrondissement ;
- d'organiser une compétition nationale de qualité et de haut niveau ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs et faire connaître ce sport.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- de participer à la promotion de ce sport en favorisant l'émergence de jeunes athlètes ;
- de mettre en valeur l'animation de ce quartier par l'organisation de cet événement ;
- de contribuer au rayonnement de la ville de Lyon dans cette discipline.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 44 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros au Comité d'athlétisme du Rhône. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 10 000 euros est allouée au Comité d'Athlétisme du Rhône pour l'organisation du « Championnats d'Epreuves combinées et de Marche » à la Halle Stéphane Diagana à la Duchère dans le 9^e arrondissement, les 1^{er} et 2 mars 2014.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 6574, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD